



Fondation Recherche Cardio-Vasculaire
INSTITUT DE FRANCE

PRIX DANIELÈLE HERMANN 2026

APPEL À CANDIDATURES

Contexte et conditions de candidature

Créée en 2001, la Fondation Recherche cardio-vasculaire – Institut de France a pour but d'aider et de favoriser le développement de la recherche médicale et biologique, sous toutes ses formes, dans le domaine cardiovasculaire.

Chaque année, elle attribue le Prix Danièle Hermann, d'une dotation de 30 000 euros, destiné à récompenser un/une chercheur(se) et/ou clinicien(ne) français(e) (Directeur de recherche, Professeur d'Université, Professeur d'Université-Praticien Hospitalier) reconnu et œuvrant dans ce domaine. Le montant du Prix sera consacré au développement de ses recherches et de celles de son équipe.

Modalités d'organisation

Chaque candidat reconnaît accepter, après en avoir pris connaissance, les modalités d'organisation du Prix, telles qu'elles résultent du Règlement du « Prix Danièle Hermann », ci-annexé, et du présent appel à candidature.

Le thème retenu pour 2026 est : « **Pathologies cardio-vasculaires** ».

Constitution des dossiers de candidature

Le dossier de candidature comprend impérativement :

- le CV du candidat
- la composition de l'équipe
- la présentation des principaux travaux réalisés (2-3 pages)
- le projet de recherche en cours - Préciser la part d'implication personnelle dans le projet de recherche (2 pages)
- la liste des dix principales publications
- une lettre d'appui d'une personnalité scientifique.

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer sous forme numérique, au plus tard **le vendredi 29 mai 2026** à l'adresse : alice.carron@institutdefrance.fr

Attribution du Prix

Le prix sera attribué par le Chancelier de l'Institut de France après délibération du jury.

Le nom du lauréat sera communiqué en octobre 2026 et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fondation.

Obligation du lauréat

La remise du prix fera l'objet d'une cérémonie particulière début 2027, à laquelle le lauréat est tenu de participer.

Contact

alice.carron@institutdefrance.fr

01 44 41 45 08

Le règlement du prix est à consulter sur le site internet de l'Institut de France :

<https://www.institutdefrance.fr/les-fondations-et-prix/>